

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1398

Artikel: Marche prudente en terrain difficile
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deuxième étape: l'Europe

Reconnaissons que les accords bilatéraux représentent une stratégie de rattrapage. Il lui manque une véritable dimension politique.

LA SOCIÉTÉ POUR le développement de l'économie suisse a déjà lancé une importante campagne pour défendre les accords bilatéraux. L'axe de bataille est clair: les accords bilatéraux ne concernent que la vie économique et n'ont pas d'implications politiques. On peut donc les approuver tout en étant opposé à l'adhésion à l'Union européenne. À court terme, le calcul est limpide: il s'agit de s'allier les milieux économiques anti-européens, auxquels on présente les accords bilatéraux comme le meilleur moyen de ne pas adhérer à l'Union.

La cohérence politique exigerait au contraire de présenter ces accords pour ce qu'ils sont, à savoir la mise en œuvre progressive d'une timide stratégie de rattrapage. Sortant de plusieurs décennies d'auto-isolation, la Suisse s'insère par étape dans les institutions internationales: après le Fonds monétaire, l'Organisation mondiale du commerce, le Partenariat pour la paix, l'Or-

ganisation pour la sécurité et la coopération en Europe et, avec les récents accords bilatéraux, le Marché unique européen, viennent logiquement l'Union européenne et l'ONU.

Contre la logique du profit

L'adhésion à l'UE apporterait à la Suisse la dimension politique et culturelle qui manque dans les accords bilatéraux: en participant de plein droit à l'Union, la Suisse ne participerait pas seulement aux décisions. Par son adhésion, elle reconnaîtrait enfin les valeurs de paix et de solidarité qui animent l'Europe. La Suisse pourrait renforcer la position des États européens face aux multinationales. Au niveau mondial, l'UE est en effet la seule superpuissance qui se bat pour défendre la culture, la solidarité et l'environnement face à la logique pure du profit.

Un tel discours rejoindrait les préoccupations des milieux qui se battent

pour protéger les Alpes. Il apporterait une réponse nettement plus solide et crédible à tous ceux que le vent âpre de la globalisation menace. Ce sont en effet leurs craintes justifiées et légitimes qui appellent les mesures d'accompagnement. Mais l'on sent bien qu'en fin de compte, les accords bilatéraux ne sont qu'une bonne occasion pour obtenir quelques maigres «mesures d'accompagnement de la globalisation». Ainsi remises en perspective, ces mesures ne seront guère plus qu'une goutte d'eau sur une pierre chaude, car elles n'ont aucune emprise sur les causes d'un mal qui n'a du reste pas grand-chose à faire avec les accords bilatéraux.

Dans une démocratie semi-directe, les politiciens doivent vouer une attention toute particulière à la dimension morale et philosophique des questions qui se posent, sans quoi la machine se grippe. Nier systématiquement cette dimension et se limiter à l'épicerie économique ne peut tenir lieu de stratégie. *rn*

POLITIQUE DE LA DROGUE

Marche prudente en terrain difficile

Les faits, les idées et l'action ne font pas toujours bon ménage. Le constat vaut tout particulièrement en matière de politique de la drogue. Aucun pays n'a réussi à maîtriser la consommation de stupéfiants par la répression. Pourtant cette dernière continue de s'abattre prioritairement sur les consommateurs, grevant lourdement les budgets publics, encombrant la justice et remplissant les prisons. Par ailleurs, le droit pénal continue de traiter sur le même pied tous les produits considérés comme des drogues, quelle que soit leur nature. Ainsi du cannabis, consommé plus ou moins régulièrement par 10% de la population helvétique selon les estimations de l'Office fédéral de la santé publique, et dont les effets néfastes n'ont rien à voir avec ceux de la cocaïne et de l'héroïne.

De manière générale, la pénalisation de la consommation de produits stupéfiants contredit un principe fondamen-

tal de notre ordre juridique: l'État n'a pas à protéger l'individu contre lui-même. Ni l'alcoolisme ni le tabagisme par exemple ne sont punissables. En matière de drogues, il faut donc préférer au droit pénal la prévention, une offre thérapeutique diversifiée et suffisante.

C'est cette nécessaire adaptation que propose le Conseil fédéral dans son projet de révision de la Loi sur les stupéfiants, actuellement en consultation. Le terrain est balisé par trois décisions populaires: en 1997 et 1998, le rejet sec des initiatives populaires «Jeunesse sans drogue» et «Pour une politique raisonnable de la drogue»; les ayatollahs de la répression et du laisser-faire ont été renvoyés à leurs illusions. Enfin, en juin dernier, l'acceptation de la distribution d'héroïne sous contrôle médical.

Il s'agit maintenant d'ancrer dans la loi une ligne pragmatique développée

par le gouvernement depuis le début de la décennie et documentée par plusieurs commissions d'experts. On attendait dès lors du Conseil fédéral une proposition claire, propre à susciter un débat et à mettre en évidence les soutiens et les résistances. Or le gouvernement ne nous inflige pas moins de cinq variantes, deux de son crû et trois imaginées par la Commission de la santé du Conseil national, sans exprimer sa préférence. Des variantes qui portent sur la dépénalisation de la consommation, de l'acquisition et de la détention du cannabis et d'autres drogues, et sur la culture et la commercialisation du chanvre indigène. Une procédure de consultation libre-service en quelque sorte. Cette prudence extrême nous paraît exagérée. Car sur un thème aussi délicat et émotionnellement chargé, le gouvernement, s'il veut persuader, se devait de montrer la couleur. *jd*